



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 2009-0252 – REGUS SC
dossier lié n° 9400336

Maisons-Alfort, le 24 mars 2009

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
REGUS SC, identique à TYRAN**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 6 mars 2009 d'un dossier, déposé par CHEMINOVA AGRO France S.A.S, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation REGUS SC.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence TYRAN ;

Considérant que l'autorisation de mise sur le marché, n° 9400336 de la préparation TYRAN est en cours de validité ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour REGUS SC est bien strictement identique à celle déclarée pour TYRAN ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation REGUS SC, présentée par CHEMINOVA AGRO France S.A.S, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit TYRAN.

Pascale BRIAND